



JUSTICE FISCALE
SIMPLE SLOGAN
OU RÉELLE ALTERNATIVE ?

David Lannoy - Avril 2023

■ Pourquoi parler fiscalité ?

La fiscalité, c'est compliqué.

Les impôts, personne n'aime ça.

La fiscalité, ça n'intéresse personne...

Pourtant, les impôts sont indispensables à notre vie en commun, pour financer des infrastructures et services publics que nous utilisons toutes et tous au quotidien : hôpitaux, routes, enseignement, trains, crèches, maisons de repos, culture, sport, justice, bus, eau, poste, services de secours...

Et comprendre pourquoi et comment on paye des impôts est fondamental pour décrypter la société dans laquelle on vit mais, aussi et surtout, si on veut la rendre plus juste et plus solidaire.

■ Agir pour une fiscalité plus juste

Voici bientôt venu le moment de remplir sa déclaration d'impôts. La fiche de contributions pour certains, *tax-on-web* pour d'autres.

L'occasion, pour le CEPAG, de mettre une nouvelle fois en lumière tous les mécanismes d'injustice fiscale qui sévissent au niveau national et en Europe. Des mécanismes qui ne sont pas le fruit du hasard mais bien le résultat de choix politiques délibérés !

Car la politique fiscale est un des principaux leviers de réduction des inégalités, de régulation de l'activité économique, de lutte contre la pauvreté et de financement des services publics. Et, à l'inverse, une politique fiscale injuste contribue à l'aggravation des inégalités et à leur perpétuation.

La Belgique reste un pays où se côtoient paradis fiscal pour les uns et enfer social pour les autres. L'un est-il lié à l'autre ? Il y a de fortes chances... C'est ce que nous vous proposons de découvrir dans cette courte analyse, qui met en lumière certains des mécanismes et logiques qui appauvrissent le plus grand nombre des citoyennes et citoyens, au profit d'une petite minorité.

■ Ce que nous coûtent la fraude et l'évasion fiscales

Au moment même où vous lisez ces lignes, des milliers d'euros prennent la fuite vers des paradis fiscaux. Chaque heure. Chaque minute. Chaque seconde.

Et ce flux d'euros fuyards ne s'arrête jamais :

- 1.000€ chaque seconde.
- 60.000€ par minute.

- 3.600.000€ chaque heure.
- 86.400.000 € par jour.
- Entre 30.000.000.000 et 36.000.000.000 (milliards !) € chaque année !
- Une perte moyenne de 6.000 € par an pour chaque ménage belge.

Ce sont les montants estimés de ce que coûtent la fraude et de l'évasion fiscale à la collectivité... Considérées sous cet angle, elles deviennent tout de suite beaucoup plus concrètes !

Si tout le monde payait ses impôts... tout irait mieux.

Depuis trop d'années, on nous répète qu'on a vécu au-dessus de nos moyens, qu'il n'y pas assez d'argent dans les caisses, qu'il faut faire des économies et réduire les dépenses publiques... En d'autres mots, on sabre dans les services publics et la sécurité sociale au nom de la rigueur budgétaire.

Pourtant, si tout le monde payait correctement et équitablement ses impôts, c'en serait fini des plans d'austérité. Un grand nombre de nos besoins essentiels collectifs seraient assurés et on ne se poserait même plus la question de leur financement : santé, enseignement, justice, infrastructures, transports, transition climatique et écologique, culture, jeunesse, sports...

On l'a vu, cette fraude et cette évasion nous coûtent collectivement très cher (10 fois le budget consacré aux soins de santé !). Christine Mahy, Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté le dénonçait avec des mots très durs : « *L'injustice fiscale est une arme de destruction massive « propre » parce que silencieuse mais particulièrement « sale » car assassine sans que cela ne soit explicitement dénoncé* »¹.

Par quelles portes s'enfuient les capitaux ?

On connaît toutes et tous la fraude sociale de base : le *black*, la non-déclaration, la dissimulation de revenus, la fraude fiscale, les bidouillages de factures et autres faux frais.

Mais, à côté de ces méthodes frauduleuses et illégales, il existe tout un arsenal de dispositifs et subterfuges, plus ou moins légaux, dont usent et abusent certaines grandes entreprises ainsi que celles et ceux qui ont les moyens de se payer les fiscalistes, avocats et banquiers les moins scrupuleux.

Optimisation fiscale, transferts de capitaux, amnistie fiscale, transaction pénale... Des appellations et procédures inconnues de la plupart des travailleuses, travailleurs et allocataires sociaux. Mais que d'autres - beaucoup moins nombreux mais beaucoup plus riches - connaissent parfaitement. Et qui pèsent lourd sur le budget de la collectivité.

¹ Interview parue dans [le journal POUR](#), n° 5, février-mars-avril 2019

■ Pourquoi ne punit-on pas la fraude ?

On l'a trop vu ces dernières années, les gouvernements successifs ont choisi de faire porter le poids des crises à la population, aux travailleurs et travailleuses : saut d'index, augmentation de l'âge de la pension, attaques contre les services publics, renforcement des sanctions contre les sans emploi et les malades... Il est toujours facile de s'attaquer aux plus faibles.

Par contre, en matière de lutte contre la fraude fiscale, la logique est loin d'être la même ! S'il est facile d'être fort avec les faibles, ici ce serait plutôt faible avec les forts. Un seul exemple : le gouvernement de Charles Michel (2014-2018) avait par exemple divisé par deux le nombre de contrôleurs fiscaux (de 5.235 à 2.715 agents) !

Il s'agit clairement d'un choix politique : lorsqu'on diminue à ce point les moyens humains et financiers de l'inspection fiscale, il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle fasse des miracles. Les grands discours de la droite sur la lutte contre la fraude ne sont rien d'autre que de l'enfumage.

"Plus de 90% des affaires sont classées parce qu'on n'a pas le temps de les lire, on n'a pas le temps d'ouvrir les dossiers. Quand vous pensez que vous avez 30 milliards par an qui partent vers les paradis fiscaux, et qu'on cherche 4 à 5 milliards pour boucler le budget. Ben oui, ça représente pour le citoyen quelque-chose de terrible, mais il ne s'en rend pas compte".

Michel Claise, juge d'instruction, 7 novembre 2017 [sur RTL-TV](#)

Plus largement, toutes les tentatives ou ébauches de réforme fiscale – même les plus minimes d'entre elles – qui auraient pu permettre de rendre le système un peu plus juste sont presque toujours systématiquement bloquées par les libéraux et partis de droite. Car, derrière leurs belles déclarations sur l'augmentation du revenu net des bas revenus, les seuls intérêts qu'ils défendent sont ceux des multinationales et des plus fortunés.

■ Pour rendre l'impôt plus juste

À ce premier niveau d'injustice (l'évasion et la fraude) s'ajoute celui qui existe au sein même du système d'imposition actuel. Bien que devenus très impopulaires, les impôts servent à financer collectivement une série d'infrastructures et de services publics qui améliorent la qualité de vie d'une société et de la population.

Si l'impôt n'a pas la cote, c'est parce que certains contribuables ont l'impression que le système est injuste et qu'ils ne bénéficient pas des fruits de leurs contributions. Des années de politique d'austérité et de désinvestissement dans les services publics ont fait des ravages : les infrastructures sont vétustes et dégradées (routes, écoles, hôpitaux...), l'offre est insuffisante (places en crèches ou en maisons de repos) ou même inexistante (gares supprimées, bureaux de poste fermés...).

Mais il y a aussi le fait que cet impôt est prélevé principalement sur les revenus du travail, ce qui crée une grande discrimination en défaveur de celles et ceux qui ne vivent que de leur salaire. A l'inverse, si l'on a des actions en bourse, des revenus locatifs ou d'un patrimoine... C'est bingo !

Pourquoi seuls les salaires contribueraient ?

Globalisons les revenus !

Actuellement, il existe différents niveaux d'imposition, selon le type de revenus déclarés.

- Les salaires sont taxés en moyenne à 35 % (différentes tranches de revenus taxés entre 25 et 50 %)
- Les revenus dits « mobiliers » (financiers, comme les dividendes d'action, par exemple) ne sont taxés qu'à 30%.
- L'imposition des loyers est complètement déconnectée des loyers réellement perçus par les propriétaires.
- Quant aux plus-values réalisées lors de la vente d'actions ou d'une entreprise, elles sont tout simplement taxées à... 0 % !

Comment expliquer que l'on soit taxé à 35% en se levant le matin pour aller travailler pendant que d'autres le sont à 0% quand, d'un clic, ils empochent des milliers d'euros en spéculant en bourse. Il n'y a aucune raison valable, aucun argument rationnel ou moral qui justifie de telles injustices.

Un système fiscal aussi absurde et injuste ne fait qu'entretenir les inégalités et renforcer la fortune des plus riches. C'est une des raisons pour lesquelles, aujourd'hui, en Belgique, 1% des ménages les plus riches détiendrait de 18 à 20% des patrimoines, tandis que 80% de la valeur des actions cotées en bourse appartiendraient aux 10% les plus fortunés².

Une des mesures qui permettrait de rendre le système fiscal plus cohérent et plus juste serait la globalisation des revenus. Pour faire court et simple, il s'agit tout simplement de :

- Ne plus différencier les revenus selon leur origine (travail, spéculation, location...)
- Additionner tous les revenus perçus par un contribuable (salaire, dividendes, plus-values, loyers...)
- Calculer l'impôt sur ce montant global réellement perçu.

On abolirait ainsi toute discrimination selon la source ou le type de revenus.

Renforcer la progressivité de l'impôt

Globaliser les revenus serait donc la première étape. Mais ce n'est pas tout !

Il faut également renforcer la progressivité des tranches d'imposition. Ici aussi, derrière des termes très techniques se cachent des enjeux très concrets.

² [LeVif.be](https://www.levif.be), 4 janvier 2019

Explications :

- Le calcul de l'impôt est actuellement basé, principalement pour les salaires et allocations sociales, sur un système de tranches.
- On paye un certain taux d'imposition sur chaque tranche de revenus, en sachant que les 9.050 « premiers » € sont exemptés d'impôt (la *quotité exemptée d'impôt*).

	Tranche de revenus	Taux d'imposition ³
Tranche 1	0,01 € à 13.540 €	25 %
Tranche 2	13.540 € à 23.900 €	40 %
Tranche 3	23.900 € à 41.360 €	45 %
Tranche 4	Plus de 41.360 €	50 %

△ Cela ne veut pas dire que si l'on dépasse 23.900€ brut imposable, on est imposé à 45% sur la totalité de ses revenus. On est imposé à 25% et 30% sur les montants compris dans les tranches en dessous. Et à 45% sur le montant qui dépasse 23.900€.

- Un exemple concret : sur un revenu imposable de 26.000 euros, le calcul est le suivant :
 - 25% de 13.540€ = 3.385€
 - Desquels il faut retirer la quotité de revenu exemptée d'impôt : 25% de 9.050€ = 2.226€
 - 40% sur 10.360€ (23.900€ – 13.540€) = 4.144€
 - 45% sur 2.100€ (26.000€ – 23.900€) = 945€

=> Impôt de base = 3.385€ – 2.262€ + 4.144€ + 945€ = 6.212€.

En résumé, plus il y a de tranches dans un système d'imposition, plus l'impôt augmente progressivement en fonction du niveau de revenu... et plus le système est juste ! Or, ces dernières années, c'est la voie inverse que la Belgique a empruntée.

- De 1988 à 2002, le nombre de tranches d'imposition a été réduit, passant de 12 à 7.
- Début des années 2000, Didier Reynders (MR), alors ministre des Finances, a supprimé les taux d'imposition de 55% et 52,5%.
- En 2019, la tranche à 30% est supprimé et celle à 25% relevée.

En 21 ans, nous sommes donc passés de 12 à 4 tranches d'imposition, réduisant ainsi considérablement la progressivité de l'impôt (notamment en supprimant les tranches les plus élevées).

Parallèlement à la globalisation des revenus, une des pistes les plus intéressantes (et urgentes) pour un système fiscal plus juste serait de réinstaurer davantage de tranches, plus particulièrement celles supprimées il y a 12 ans : 52,5% et 55% sur les revenus les plus élevés. Cette réforme ne toucherait que 10% de la population, les personnes qui touchent les revenus les plus importants. Enfin, pour garantir une plus grande contribution des personnes les plus aisées, une tranche d'imposition à 65 % sur les très haut revenus (dépassant les 15.000 ou 20.000 € brut par mois par exemple) pourrait également être instaurée.

³ Sources : chiffres du SPF finances basés sur les taux 2022 s'appliquant aux revenus 2021.

En guise de conclusion... et de piste de réflexion.

On l'a vu, derrière une technicité parfois déroutante et un vocabulaire « de spécialistes », la fiscalité est une matière aux enjeux sociaux, économiques, démocratiques et sociétaux très concrets. Et encore, cette brève analyse ne s'est penchée que sur deux de ses multiples aspects.

On aurait encore pu évoquer d'autres thématiques de la fiscalité directe des personnes physiques mais aussi de nombreux autres aspects et problématiques concernant la fiscalité indirecte ou l'impôt des sociétés.

L'impôt, la manière dont il est organisé, calculé et collecté, sont des sujets démocratiques essentiels. Des thématiques dont les citoyennes et citoyens doivent s'emparer pour en décrypter les mécanismes et enjeux et pouvoir les discuter dans le débat public.

EN SAVOIR PLUS

- Deux vidéos réalisées par la FGTB wallonne en 2019, mais qui restent d'actualité :
 - Et si tout le monde payait ses impôts : <https://youtu.be/OWcGwMrn3FM>
 - Globaliser les revenus... Pour qui ? Pourquoi ? <https://youtu.be/opqz-ID92io>
- Le dossier *L'injustice fiscale TUE la démocratie et décuple la pauvreté*, Pour, 2019. <https://pour.press/produit/journal-pour-n5-linjustice-fiscale-tue-la-democratie-et-decuple-la-pauvrete/>
- Le site du Réseau pour la justice fiscale : <http://www.cncd.be/+-Reseau-pour-la-Justice-fiscale-+>
- Le compteur de l'évasion fiscale sur le site de POUR : <https://pour.press/le-compteur-de-levasion-fiscale-vous-dit-a-la-seconde-ce-que-lon-vous-vole/>